

Extrait authentique du procès-verbal de la séance du conseil municipal

Ville de Montréal	Assemblée du	16 décembre 2002
	Séance(s) tenue(s) le(s)	17 décembre 2002
	Numéro de la résolution	CM02 1051

Article 43.001 Dépôt du rapport de l'Office de consultation publique et adoption du Règlement modifiant le plan d'urbanisme de l'arrondissement Mercier / Hochelaga-Maisonneuve (02-158)

VU la résolution CM02 0671 de la séance du conseil municipal du 20 août 2002 adoptant comme projet de règlement P-02-158 le « Règlement modifiant le plan d'urbanisme, plan directeur de l'arrondissement Mercier/Hochelaga-Maisonneuve »;

ATTENDU qu'une consultation publique sur ce projet de règlement a été tenue par l'Office de consultation publique de Montréal le 29 octobre 2002 au CCSE Maisonneuve, rue Ontario Est;

ATTENDU que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

VU la recommandation du comité exécutif en date du 4 décembre 2002, par sa résolution CE02 2184,

Il est

Proposé par la conseillère Dida Berku
Appuyé par le conseiller Robert Libman

Et résolu :

- 1- de prendre acte du rapport de consultation publique de l'assemblée publique de consultation tenue le 29 octobre 2002 par l'Office de consultation publique de Montréal et de le déposer aux archives;
- 2- d'adopter le règlement no 02-158 intitulé « Règlement modifiant le plan d'urbanisme, plan directeur de l'arrondissement de Mercier/Hochelaga-Maisonneuve », de manière à remplacer l'affectation « industrie » par l'affectation « habitation » sur un emplacement situé à l'angle nord-est des rues De Rouen et Théodore.

Adopté à l'unanimité.

Gérald Tremblay
Maire

(certifié conforme)

Jacqueline Leduc
Greffière

GREFFIÈRE

1022327003

Jacqueline LEDUC

Greffière